

Bénéficiaires :

- jeunes de moins de 30 ans, salariés en formation professionnelle en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans une entreprise du secteur privé non agricole

Conditions réglementaires :

Amallia instruira votre demande en fonction des critères suivants :

- délai de 3 mois maximum pour présenter sa demande à compter de la date de démarrage du cycle de formation. Si la formation porte sur plusieurs exercices, la date de démarrage pourra être la date début d'un exercice sans nécessairement être le premier exercice
- l'occupation de logement doit être liée à une période de formation
- le bénéficiaire doit être titulaire d'un bail, d'une convention d'occupation en structure collective ou d'un avenant en colocation

cette aide s'inscrit dans le cadre d'une enveloppe nationale budgétaire réglementée et limitée

le demandeur

nom

.....

prénom

.....

nom de l'entreprise

.....

montant de l'aide demandée

.....

date du début de la formation professionnelle

 | | | | | |
jour mois année



amallia.fr
rubrique "Location"

cachet de l'organisme

ou du bailleur présentant le dossier (facultatif)

.....

cadre réservé à nos services

n° compte

.....

n° d'aide

.....

date de validation

.....

montant de l'aide

.....

affaire suivie par

.....

dossier à retourner à

.....

votre état civil

	demandeur	le co-demandeur
• nom
• (nom de jeune fille)
• prénom
• date de naissance		
• lieu de naissance
• département de naissance		
• nationalité
• situation familiale	<input type="radio"/> célibataire <input type="radio"/> marié(e) <input type="radio"/> union libre <input type="radio"/> divorcé(e) <input type="radio"/> séparé(e) <input type="radio"/> veuf(ve) <input type="radio"/> pacsé(e)	<input type="radio"/> célibataire <input type="radio"/> marié(e) <input type="radio"/> union libre <input type="radio"/> divorcé(e) <input type="radio"/> séparé(e) <input type="radio"/> veuf(ve) <input type="radio"/> pacsé(e)
• date de mariage		
• régime matrimonial
• personne(s) à charge
• nombre d'enfants à charge âge : âge :
• naissance(s) à venir

vos coordonnées

	demandeur	le co-demandeur
• adresse actuelle
• code postal et ville		
• téléphone portable		
• téléphone domicile		
• téléphone professionnel		
• adresse mail (en majuscules)
	<input type="radio"/> hébergé - montant du loyer € <input type="radio"/> locataire - montant du loyer € <input type="radio"/> propriétaire	<input type="radio"/> hébergé - montant du loyer € <input type="radio"/> locataire - montant du loyer € <input type="radio"/> propriétaire

situation professionnelle du demandeur

• nom et adresse de l'employeur
• nom et adresse de l'organisme de formation
• durée du contrat	
	date début formation
	date fin formation
	nature du contrat de formation en alternance :
	<input type="radio"/> contrat d'apprentissage
	<input type="radio"/> contrat de professionnalisation

les revenus du demandeur

• montant du salaire brut de votre contrat €
--	---------

coordonnées concernant le logement du demandeur

nom ou raison sociale du propriétaire ou du gestionnaire du logement

.....

adresse :

code postal : [] [] [] [] [] [] ville :

siret : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

téléphone : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] fax : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

adresse du logement occupé pendant la formation :

code postal : [] [] [] [] [] [] ville :

date d'entrée dans les lieux : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

vos dépenses

**montant de la redevance ou loyer
(charges comprises)**

..... €

**montant de l'aide personnelle au
logement (APL)**

..... €

montant du loyer restant à payer *

..... €

***RAPPEL** : remboursement du loyer (APL déduite) dans la limite de 100€/mois et dans la limite de la durée de la formation et du montant du SMIC

montant de l'aide mensuelle à prendre en charge

.....€

nombre d'échéances prises en charge

x (nombre) d'échéances

montant total de l'aide demandée

.....€

fait à, le

pour le demandeur

signature avec mention manuscrite "certifié sincère et véritable"

pour le conjoint ou co-demandeur

signature avec mention manuscrite "certifié sincère et véritable"

Les pièces à joindre obligatoirement à votre demande

tous les justificatifs à fournir doivent être au nom du demandeur de l'**AIDE MOBILI-JEUNE®**

état civil

- pour les célibataires (ou couples non mariés) : photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour)
- pour les couples mariés : photocopie du livret de famille

justificatifs des dépenses concernant le logement

- originaux des avis d'échéances de loyer, quittances ou redevances du logement loué
- copie du bail du logement loué ou du titre d'occupation
- simulation ou justificatif APL pour le logement occupé pendant la formation

attestation

- copie du contrat de professionnalisation ou du contrat d'apprentissage mentionnant obligatoirement, l'emploi, le type de contrat et le montant du SMIC de référence

pièce bancaire

(pour un remboursement par virement)

- relevé d'identité bancaire (RIB ou RIP) du bénéficiaire

convention*

- convention de subvention en **deux exemplaires** dûment complétée et signée par le demandeur et le co-demandeur

*(document fourni par nos services)

Quelques conseils pour compléter votre demande d'aide

le demandeur et/ou le co-demandeur

- complètent les pages 1, 2 et 3
- signent et indiquent la mention "certifié sincère et véritable" en page 3
- joignent à la demande les pièces indiquées en page 4, ainsi que les deux exemplaires de la convention de subvention dûment complétés et signés
- adressent l'ensemble du dossier et des pièces à : voir adresse en page 1

Amallia

- étudie la demande d'aide ainsi que les pièces qui lui sont adressées

en cas d'accord,

- adresse un exemplaire signé de la convention de subvention au demandeur de l'aide

Conditions de versement de l'aide

- le versement des fonds est effectué au locataire à chaque début de trimestre
- le versement correspond à trois avis d'échéance de loyer ou trois mois de redevance d'occupation à échoir
- à chaque fin de trimestre, le locataire doit présenter à Amallia la copie de sa dernière fiche de paie, les quittances ou les redevances qu'il a acquittées pour obtenir un nouveau versement et ainsi jusqu'à épuisement du montant de l'aide

LOI INFORMATIQUE, FICHIERS et LIBERTÉS du 6 janvier 1978 : Les informations recueillies dans le présent document sont obligatoires, le défaut de réponses pouvant entraîner le refus de l'aide. Elles seront collectées dans un fichier et conservées en mémoire informatique, elles pourront être transmises à l'UESL et l'ANPEEC. Elles ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès d'Amallia dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

n° dossier Amallia :

entre les soussignés

Amallia, association loi de 1901 déclarée à la Préfecture le 8 février 1954, agréée sous le numéro 7 par la D.D.E du Rhône, Siren 779 860 840, dont le siège est 3, avenue Georges Pompidou - 69003 LYON

d'une part, ci-après dénommée "**Le CIL**"

à remplir par le demandeur et le co-demandeur

le demandeur

nom :
 prénom :
 né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] []
 à :
 adresse actuelle :

 code postal : [] [] [] [] [] [] ville :
 téléphone : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

le co-demandeur

nom :
 prénom :
 né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] []
 à :
 adresse actuelle :

 code postal : [] [] [] [] [] [] ville :
 téléphone : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

agissant conjointement et solidairement, d'autre part, ci-après dénommés "**le bénéficiaire**"

montant versé par le CIL euros

objet de la convention :

La présente convention a pour objet l'octroi, par le CIL au bénéficiaire, d'une AIDE MOBILI-JEUNE®, sous forme d'une subvention. Cette aide est destinée à **financer partiellement** les quittances ou redevances, dans la limite du montant du loyer déduction faite de l'aide personnelle au logement justifiée ou évaluée.

La prise en charge s'effectue par une subvention d'un montant maximum de 100 euros par mois, dans la limite de :

- 18 échéances ou quittances pour les jeunes percevant au plus 60 % du SMIC, soit un versement maximum de 1 800 euros
- 12 échéances ou quittances pour les jeunes percevant entre 61 % et 80 % du SMIC, soit un versement maximum de 1 200 euros
- 6 échéances ou quittances pour les jeunes percevant entre 81 % et 100 % du SMIC, soit un versement maximum de 600 euros

conditions de versement des fonds :

Le versement se fait au locataire par avance à chaque début de trimestre

Il correspond à 3 échéances de quittances ou de redevances à échoir **A chaque fin de trimestre, le locataire doit présenter à Amallia**

la copie de sa dernière fiche de paie, les quittances ou redevances qu'il a acquittées pour obtenir un nouveau versement et ainsi jusqu'à épuisement du montant de l'aide.

engagement sur l'honneur :

Le (la) soussigné(e) atteste sur l'honneur qu'il (elle) n'a :

- ni déposé un autre dossier de demande d'AIDE MOBILI-JEUNE® pour les mêmes dépenses de loyers auprès d'un autre CIL
- ni obtenu une AIDE MOBILI-JEUNE® pour les mêmes dépenses d'un autre CIL

il (elle) s'engage à ne pas demander une aide identique couvrant les mêmes dépenses et certifie que les dépenses pour lesquelles l'aide est accordée ne sont pas prises en charge par ailleurs

il (elle) certifie l'exactitude des renseignements fournis et reconnaît avoir été informé qu'en cas de fausse déclaration, les sommes reçues au titre de l'AIDE MOBILI-JEUNE® devraient être immédiatement reversées à Amallia sans qu'il soit nécessaire, pour ce dernier, de procéder à l'envoi d'une mise en demeure préalable

Amallia se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis

fait en 2 exemplaires à, le (date d'acceptation par le CIL),

Amallia

le demandeur

"lu et approuvé, bon pour acceptation"
signature

le co-demandeur

"lu et approuvé, bon pour acceptation"
signature

n° dossier Amallia :

entre les soussignés

Amallia, association loi de 1901 déclarée à la Préfecture le 8 février 1954, agréée sous le numéro 7 par la D.D.E du Rhône, Siren 779 860 840, dont le siège est 3, avenue Georges Pompidou - 69003 LYON

d'une part, ci-après dénommée "**Le CIL**"

à remplir par le demandeur et le co-demandeur

le demandeur

nom :
 prénom :
 né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] []
 à :
 adresse actuelle :

 code postal : [] [] [] [] [] [] ville :
 téléphone : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

le co-demandeur

nom :
 prénom :
 né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] []
 à :
 adresse actuelle :

 code postal : [] [] [] [] [] [] ville :
 téléphone : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

agissant conjointement et solidairement, d'autre part, ci-après dénommés "**le bénéficiaire**"

montant versé par le CIL euros

objet de la convention :

La présente convention a pour objet l'octroi, par le CIL au bénéficiaire, d'une AIDE MOBILI-JEUNE®, sous forme d'une subvention. Cette aide est destinée à **financer partiellement** les quittances ou redevances, dans la limite du montant du loyer déduction faite de l'aide personnelle au logement justifiée ou évaluée.

La prise en charge s'effectue par une subvention d'un montant maximum de 100 euros par mois, dans la limite de :

- 18 échéances ou quittances pour les jeunes percevant au plus 60 % du SMIC, soit un versement maximum de 1 800 euros
- 12 échéances ou quittances pour les jeunes percevant entre 61 % et 80 % du SMIC, soit un versement maximum de 1 200 euros
- 6 échéances ou quittances pour les jeunes percevant entre 81 % et 100 % du SMIC, soit un versement maximum de 600 euros

conditions de versement des fonds :

Le versement se fait au locataire par avance à chaque début de trimestre

Il correspond à 3 échéances de quittances ou de redevances à échoir **A chaque fin de trimestre, le locataire doit présenter à Amallia**

la copie de sa dernière fiche de paie, les quittances ou redevances qu'il a acquittées pour obtenir un nouveau versement et ainsi jusqu'à épuisement du montant de l'aide.

engagement sur l'honneur :

Le (la) soussigné(e) atteste sur l'honneur qu'il (elle) n'a :

- ni déposé un autre dossier de demande d'AIDE MOBILI-JEUNE® pour les mêmes dépenses de loyers auprès d'un autre CIL
- ni obtenu une AIDE MOBILI-JEUNE® pour les mêmes dépenses d'un autre CIL

il (elle) s'engage à ne pas demander une aide identique couvrant les mêmes dépenses et certifie que les dépenses pour lesquelles l'aide est accordée ne sont pas prises en charge par ailleurs

il (elle) certifie l'exactitude des renseignements fournis et reconnaît avoir été informé qu'en cas de fausse déclaration, les sommes reçues au titre de l'AIDE MOBILI-JEUNE® devraient être immédiatement reversées à Amallia sans qu'il soit nécessaire, pour ce dernier, de procéder à l'envoi d'une mise en demeure préalable

Amallia se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis

fait en 2 exemplaires à, le (date d'acceptation par le CIL),

Amallia

le demandeur

"lu et approuvé, bon pour acceptation"
signature

le co-demandeur

"lu et approuvé, bon pour acceptation"
signature

OÙ RETOURNER VOTRE DEMANDE D'AIDE ET LES PIÈCES À JOINDRE ?

● **Amallia**
Direction Bourg-en-Bresse
247 chemin de Bellevue - BP 21
01960 PERONNAS
Agence Oyonnax
Les Sorbiers
18A rue de Lattre de Tassigny - BP 005
01103 OYONNAX Cedex

● **Amallia**
Direction Économie Sociale
29 rue Marsoulan
75583 PARIS Cedex 12

● **Amallia**
Direction Grenoble
24 avenue Doyen Weil
38000 GRENOBLE
Agence Villefontaine
23 rue Antoine Condorcet - BP 69
38091 VILLEFONTAINE Cedex

● **Amallia**
Direction Ile-de-france
Tour Gamma B - 197 rue de Bercy
TSA 81232
75564 PARIS Cedex 12

● **Amallia**
Direction Lyon
Le Challenger
3 avenue Georges Pompidou - BP 3272
69403 LYON Cedex 3
Agence Saint-Étienne
39 rue Ferdinand - CS 90152
42004 SAINT-ÉTIENNE Cedex I

● **Amallia**
Direction Massif Central
71 rue du Faubourg Saint-Jean - CS 20130
43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex

● **Amallia**
Direction des Savoie
4 avenue de Chambéry - BP 2064
74011 ANNECY Cedex

● **Amallia**
Direction Villefranche-sur-Saône
Maison de l'Habitat
20 rue Claude Bernard - BP 80200
69657 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE Cedex

● **Amallia**
Direction Antilles Guyane
Rue Hincelin
97110 POINTE-À-PITRE